

LA FERTILISATION AZOTÉE

Retour sur le tour de plaine du 11 février

Vous étiez nombreux à participer et les échanges furent très intéressants ! Yohann Jourdin, de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, vous a donné quelques conseils :

- ↳ Avance de 200°C jour pour les semis du 1^{er} octobre par rapport aux normales saisonnières
- ↳ Le premier apport n'est pas indispensable pour les blés avancés (décollement) ou RSH > 60uN
- ↳ Si un premier apport est nécessaire, apporter entre 30 et 40uN au stade fin tallage
- ↳ Dans le contexte actuel, pour une meilleure d'organisation du travail, donner la priorité à la gestion des adventices



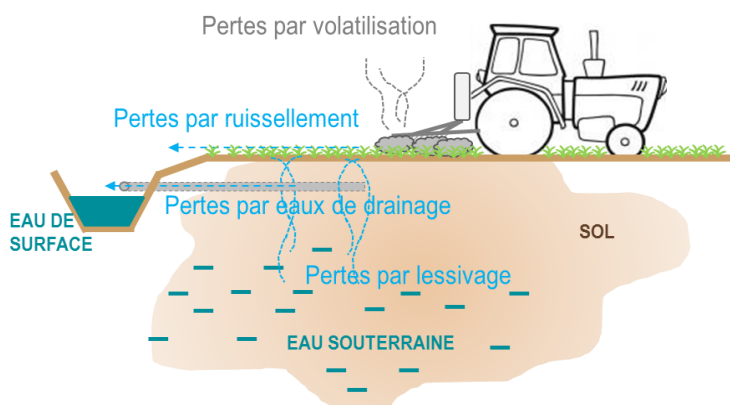
En somme, bien observer ses parcelles avant d'agir !

Il est également possible de faire appel à des bandes double densité au moment du semis (passer en croisé), et évidemment, au bon sens paysan !

Les transferts des FONGICIDES dans les eaux

Les premiers traitement ne commenceront qu'en cas d'observation de rouille sur les variétés sensibles, au stade épi 1cm. Mais qu'en est-il des impacts sur l'eau ?

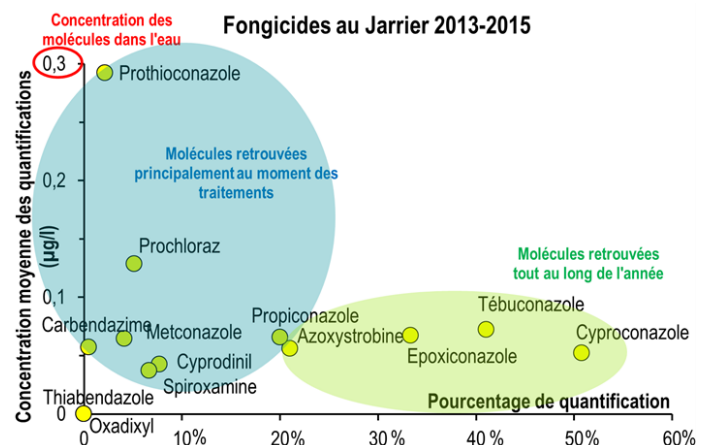
Ci-dessous, quelques éléments sur les principaux transferts :



Pour parler « du côté de chez nous », et de ce que l'on retrouve comme fongicides, prenons l'exemple de l'Ancœur qui est suivie toutes les semaines depuis 2013, par les hydrogéologues d'AQUi' Brie.

13 substances actives de fongicides y sont recherchées, parmi lesquelles 11 sont retrouvées.

Dans le graphe ci-dessous, on voit que les molécules retrouvées dans l'eau, ne le sont pas toutes en même temps, ni aux mêmes concentrations !



On retrouve ces molécules dans plusieurs spécialités commerciales comme Amistar, Cherokee, Adexar, Meltop 500, Luxor, Input, Caramba, Epopee, Fluopro etc.

Ce suivi hebdomadaire nous permet d'évaluer finement ce qui se passe dans nos rivières. Une meilleure connaissance pour une meilleure compréhension des enjeux de l'eau !

ZPA, AAC, ZAR...Un casse-tête pas si sorcier !

De nombreux sigles délimitent notre territoire. Voici un petit récapitulatif pour mieux comprendre...

AAC : Aire d'Alimentation d'un Captage

Surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle, participe à l'alimentation du captage d'eau.

ZPA : Zone Prioritaire d'Actions

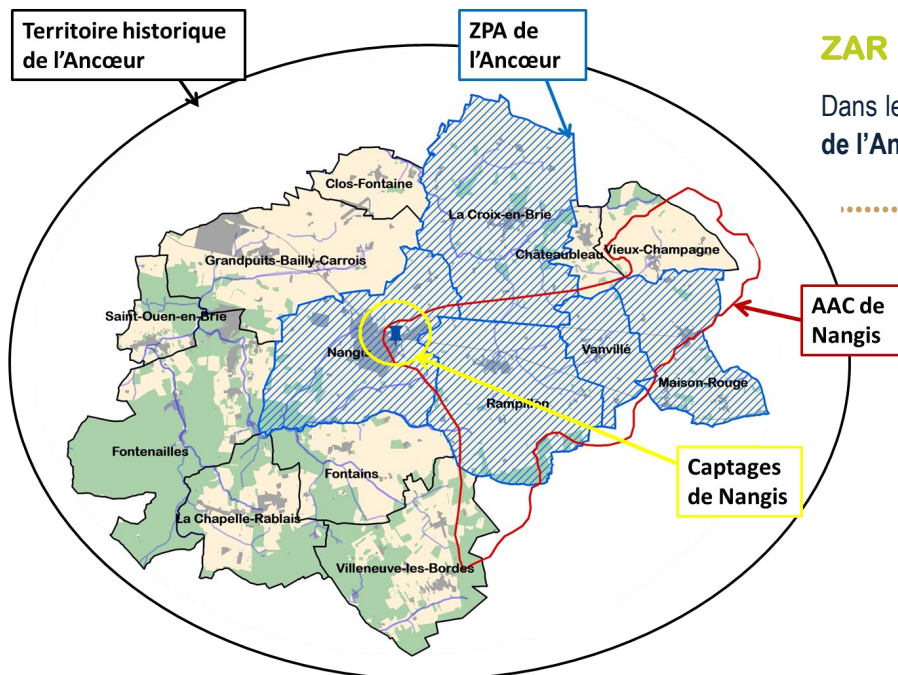
Définie par un arrêté préfectoral sur 5 communes (Nangis, La Croix en Brie, Rampillon, Vanvillé, Maison-Rouge).

Contrat d'animation des captages de Nangis

contrat signé entre Nangis et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région et le Conseil départemental de Seine-et-Marne

Du fait de l'ancienneté des actions d'animations et des fortes interactions entre les eaux superficielles et souterraines sur le territoire historique de l'Ancoeur, le contrat s'applique aux 14 communes (Nangis, La Croix en Brie, Rampillon, Vanvillé, Maison-Rouge, Vieux-Champagne, Châteaubateau, Clos Fontaine, Saint-Ouen-en-Brie, La Chapelle-Rablais, Villeneuve-les-Bordes, Fontains, Grandpuits-Bailly-Carrois, Fontenailles) sur lesquelles AQUi' Brie fait de l'animation depuis 2005.

Mise en place d'une animation et de mesures préventives, auprès de **CHACUN des acteurs professionnels ayant une activité** sur le territoire **potentiellement source de pollution** : industriels, golfs, collectivités, gestionnaires d'infrastructures ferroviaires et routières, agriculteurs, etc.



ZAR : Zone d'Action Renforcée

Dans le cadre de la Directive Nitrates. **AUCUNE commune de l'Ancoeur n'est concernée** par cette zone.

Sur la carte ci-contre :

- Délimitation de l'**AAC de Nangis**, en **rouge**, (toute l'eau qui coule sur ce territoire alimente les captages de Nangis)
- Délimitation **ZPA d'Ancoeur** : 5 communes en hachuré bleu
- Délimitation **territoire historique de l'Ancoeur** : 14 communes territoire d'animations

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS SUR L'ANCOEUR AVEC YOHANN JOURDIN

Début mars : tour de plaine sur les traitements fongicides et l'optimisation des intrants

Au printemps : tests de désherbage mécanique (herse étrille et bineuse) sur cultures de printemps



Contrat d'animation des captages Grenelle
de Nangis sur le territoire de l'Ancoeur
2016 - 2018

